

Rencontre avec INITIATIV 42

Feurs le 30 avril 2024

**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOIRE**

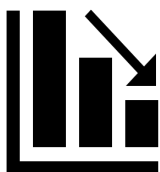


SOMMAIRE



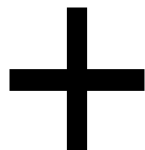
- **Rappels des caractéristiques principales de l'économie agricole de la Loire**
- **Quelques sujets d'actualité**
- **Débat**

Recensement général agricole 2020



Nombre d'exploitations

Loire : 4 056 (- 29%)
AURA : 48 545 (-23%)



SAU moyenne

Loire : 57 ha (41 ha en 2010)
AURA : 59 ha (46 ha en 2010)



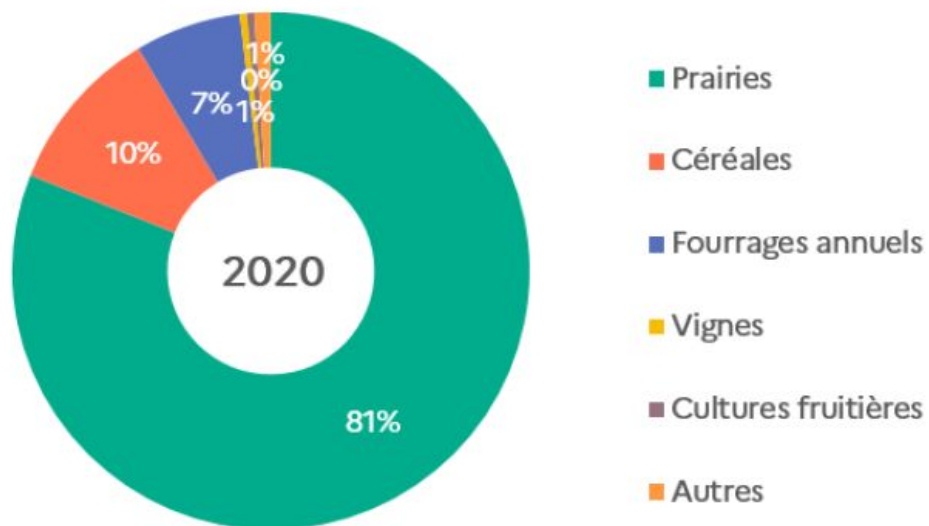
SAU départementale :

Loire : 231 525 ha (- 1%)
AURA : -1%

Recensement général agricole 2020



Répartition par culture

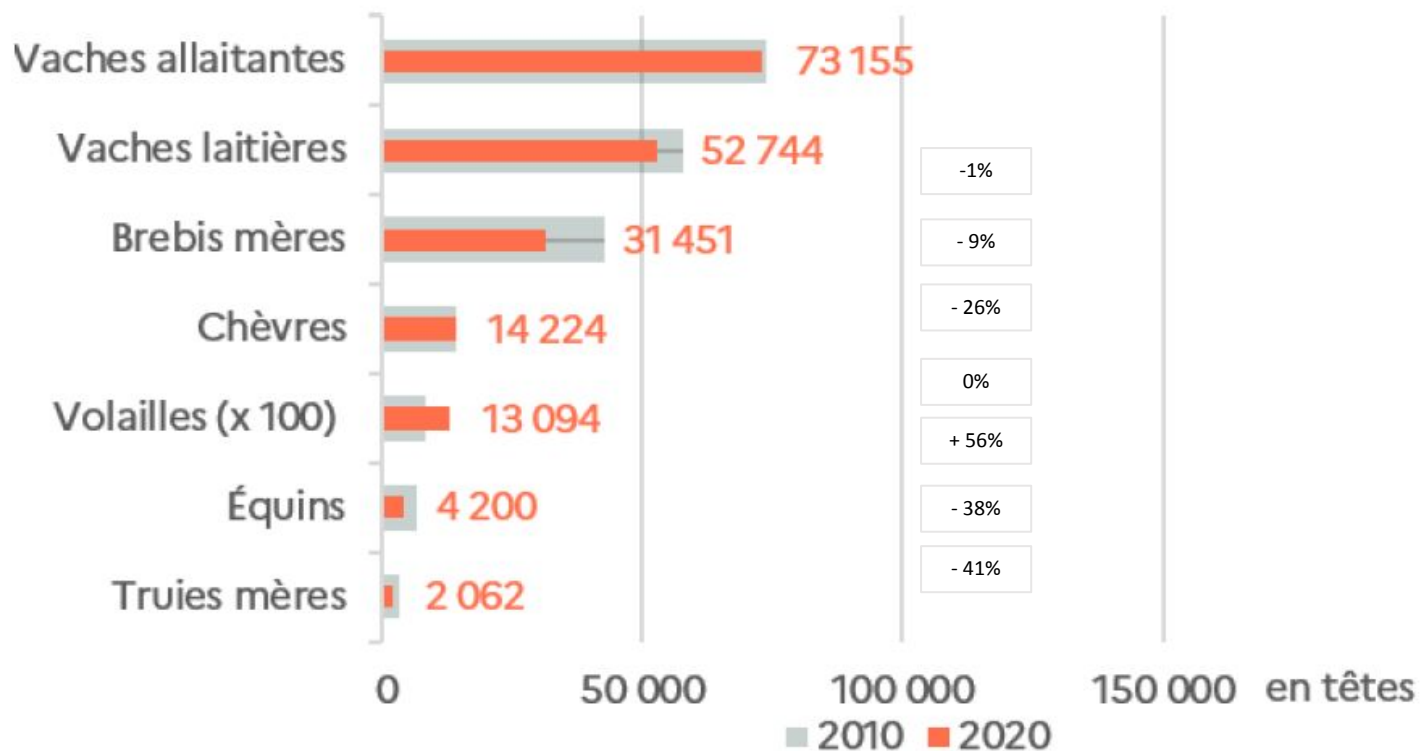


- 231 525 ha
- 15 202 irrigués (7%)

Recensement général agricole 2020



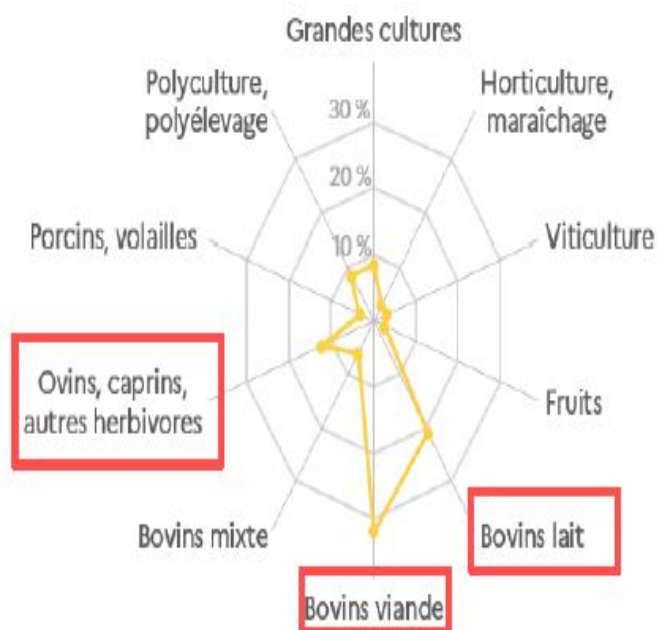
Effectifs animaux



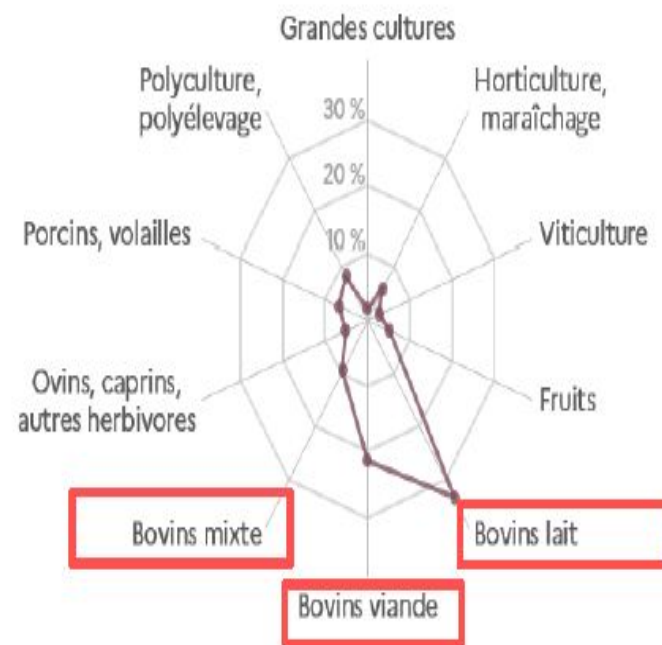
Recensement général agricole 2020



Nombre d'exploitations



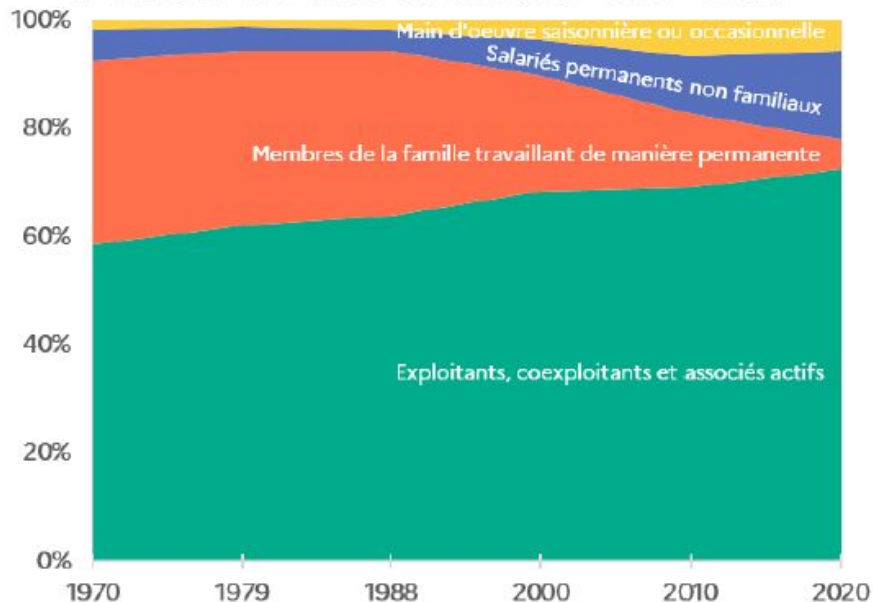
PBS



Recensement général agricole 2020



Volume de travail en ETP

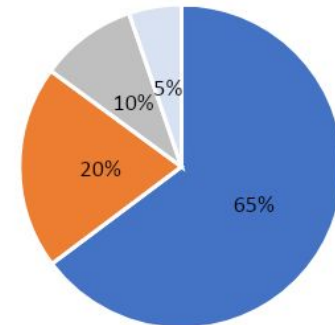


- Exploitants, coexploitants et associés actifs ¹
- Membres de la famille travaillant de manière permanente
- Salariés permanents non familiaux
- Main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle ²

1. Coexploitants familiaux inclus.
2. Hors prestations de service (ETA, Cuma, ...)

Répartition des formes juridiques

- Exploitations individuelles
- GAEC
- EARL
- Autres statuts



- **Exploitations individuelles : 2 627 (-42%)**
- **GAEC : 823 (+39%)**
- **EARL : 393 (-2%)**
- **Autres statuts : 213 (+29%)**

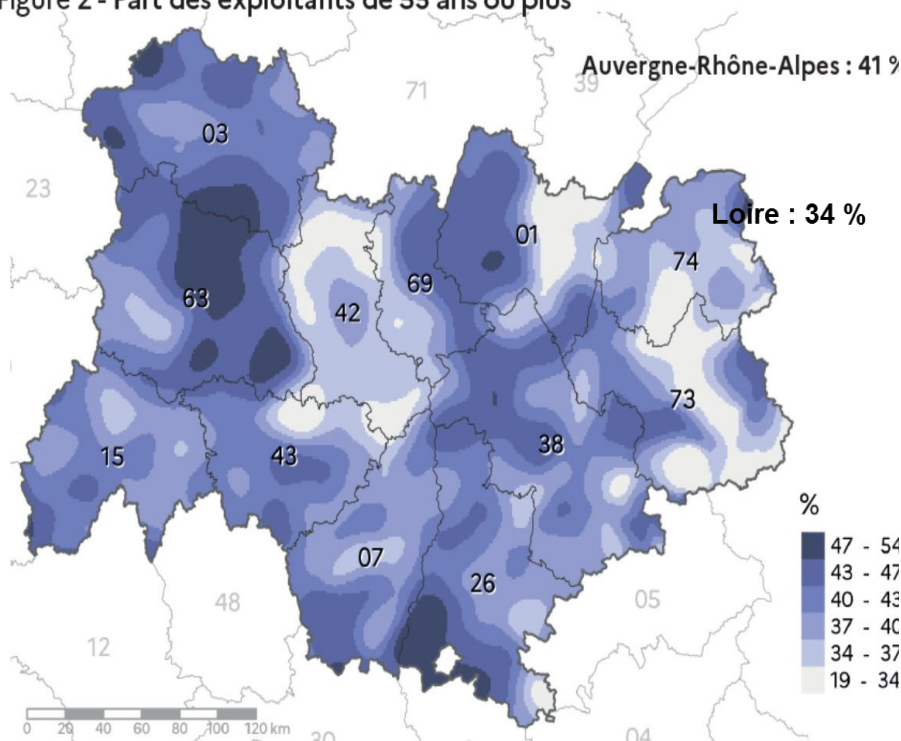
Renouvellement des générations



L'agriculture la plus jeune d'AURA et une des plus jeunes de France métropolitaine



Figure 2 - Part des exploitants de 55 ans ou plus

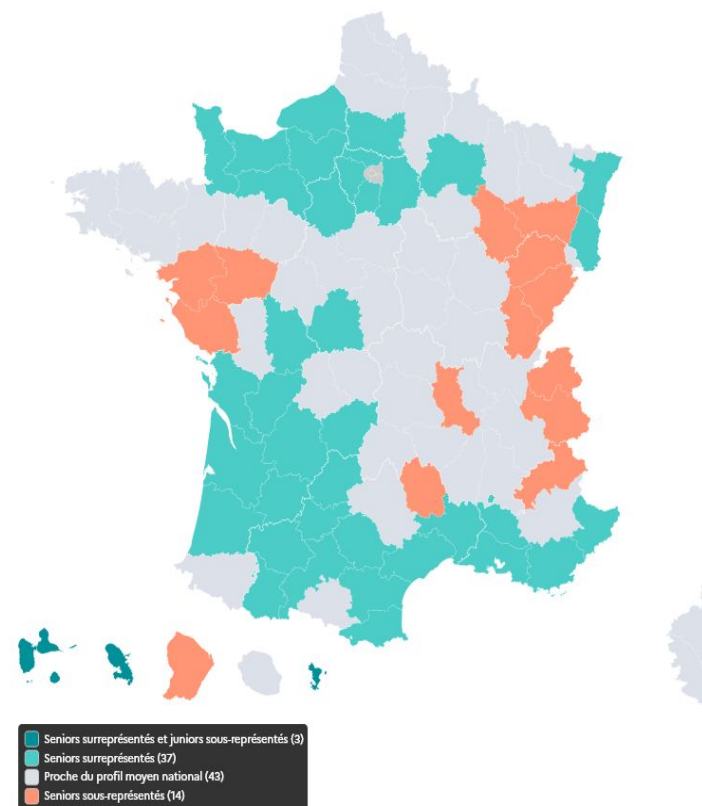


Lissage à l'exploitation à 20 km.

Couches carto d'après IGN Admin Express & Natural Earth.

Source : Agreste AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – Recensement général agricole 2020
Fiche n°5 – juillet 2022

Typologie des départements selon le profil par âge des exploitants (< 40, 40-54, 55 et plus)



Source : Agreste France – Recensement général agricole 2020
vizagreste.agriculture.gouv.fr/age-et-devenir-des-exploitations-agricoles.html

Renouvellement des générations



• Pourquoi c'est difficile ?

- Complexité de la transmission agricole (bâti / foncier / habitation – propriétaires multiples) ; réglementations particulières
- Problématique du revenu à la retraite
- Ecart entre offre et demande
- Évolution des profils
- Notion repoussée – pas d'anticipation
- Pénibilité et charge de travail
- Succession
- Liberté d'entreprendre

▪ Pourquoi rester optimiste ?

- Une agriculture dynamique et un territoire aux multiples atouts
- Une vraie attractivité des métiers agricoles
- 3 départs sur 4 sont remplacés
- **103 DJA accordées en 2022, c'est un record !**
- **85 DJA accordées en 2023**

425 porteurs de projets ont créé ou repris une entreprise agricole avec l'appui de la Chambre sur les 5 dernières années

50% des projets avec une part de circuits courts

30% des projets en bio (toutes filières)

Renouvellement des générations



Un accompagnement des futurs agriculteurs réalisé par la Chambre et très complet en région AURA

- Le Point Accueil « Installation »
- Un plan de formations sur mesure pour chaque jeune
- Des études technico économiques prévisionnelles
- Un suivi des jeunes installés pendant les premières années
- La Dotation Jeune Agriculteur la plus forte de France: 43 000€
- etc

Renouvellement des générations



Une attention particulière portée par la Chambre à la transmission des exploitations

- Le Répertoire Départ Installation
- Le Point Accueil « Transmission »
- Des audits d'exploitations à céder
- Un accompagnement des cédants (parcours)
- Des cédants conseillés à partir de 55 ans
- etc

Un mot clé : ANTICIPATION

Evolution des cheptels – Loire sur 5 ans



Bovins

- Le nombre de bovins du département diminue de 7,5% (283 900 bovins fin 2021) et le nombre de vêlages de 3,4%.
 - 8,1% de vaches laitières (51 900 fin 2021)
 - 3% de vaches allaitantes (74 300 fin 2021)
- La taille des cheptels est stable (89,7 bovins)

Ovins

- 8,2% de reproducteurs en 5 ans (57 900 au 01/2021)

Caprins

- + 9,8% de reproducteurs en 5 ans (17 700 au 01/2021)



- **En 2020 :**

847 exploitations laitières avec 76 ha de SAU

246 exploitations mixtes

- En 5 ans, le nombre de vaches de races laitières a baissé de 8,1% pour atteindre 51 400 VL fin 2021.
- La production laitière est stable, voire en légère augmentation jusqu'en 2020 (338 322 milliers de litres).
Elle baisse de 2,6% en 2021 (329 553 milliers de litres).
Le lait bio représente 11,8 % du litrage.

Nouvelle PAC



- Une recette très importante pour les exploitations et le revenu des agriculteurs
- Baisse globale du budget de 2%.
- Durcissement de l'aspect « mesures vertueuses écologiques » : les contraintes du paiement vert sont globalement intégrées aux obligations de base (conditionnalité).
- Pour aller chercher un paiement supplémentaire, il faut répondre aux « éco-régimes »
- Maintien d'une surprime JA .
- Maintien des aides couplées.
- Progression de l'enveloppe financière destinée aux protéines végétales (dont légumineuses fourragères).
- Création d'une aide maraîchère pour les petites exploitations.

L'adaptation des exploitations au changement climatique



LE PLAN D' ACTIONS CONCRETES PROPOSE PAR LA CHAMBRE

5 axes

- 1. Optimiser les systèmes de production**
- 2. S'engager dans la décarbonation de l'agriculture ligérienne**
- 3. Optimiser les systèmes d'élevage**
- 4. Adapter les moyens de production**
- 5. Utiliser efficacement la ressource en eau**

L'adaptation des exploitations au changement climatique



LE PLAN D' ACTIONS CONCRETES PROPOSE PAR LA CHAMBRE (1)

Dans toutes les productions :

- organiser des démonstrations sur les itinéraires techniques, choix d'espèces et de variétés, adaptation des rotations...
- promouvoir les économies d'intrants (logiciels d'optimisation) et de phytos
- Constituer des références de consommation d'eau et énergie
- Accélérer le déploiement du photovoltaïque (en toiture et tracker) pour couvrir une partie des besoins de l'agriculture :
- accompagner le développement de la MAEC forfaitaire « autonomie protéique »
- Mettre en place un réseau de suivi d'irrigants - gestion économe de l'eau
- Outil de calcul rapide des volumes d'eau de pluie récupérable
- Réactualiser les couts d'irrigation par culture
- suivi de prairies irriguées

L'adaptation des exploitations au changement climatique



LE PLAN D' ACTIONS CONCRETES PROPOSE PAR LA CHAMBRE (2)

Dans toutes les productions :

- Sensibiliser aux économies d'énergie
- Promouvoir et réaliser des plans de gestion des haies
- Promouvoir et réaliser des diagnostics « carbone »
- adaptations possibles dans les bâtiments (bien-être animal, ambiance, adaptation aux fortes chaleurs, économie de paille, économies d'eau, économies d'énergie...)
- Développer la récupération des eaux de toitures
- Lors des agrandissements fonciers, sécuriser d'abord le système en place avant d'envisager une augmentation de production
- Sensibiliser à la restructuration foncière.....



LE PLAN D' ACTIONS CONCRETES PROPOSE PAR LA CHAMBRE (3)

En élevage

- conforter les références existantes pour mieux piloter les décisions (pousse de l'herbe, stocks fourragers, potentiels de chargement)
- Action ciblée pour améliorer l'autonomie des systèmes 100% herbe du roannais
- Systématiser une journée de formation sur les ressources fourragères pour les JA
- Maîtrise de la reproduction et limitation des animaux improductifs
- Races rustiques et croisement de races

En maraichage / arboriculture / horticulture

- estimation obligatoire de la ressource en eau
- suivis de parcelles

Le dossier « eau »



- Un élément impacté par le changement climatique
- Une ressource importante pour l'agriculture
- De l'eau de surface et pas de nappes phréatiques importantes dans le 42
- 2 barrages: Grangent et Villerest avec des vocations différentes
- Une réglementation d'Etat plus contraignante
- L'étude HMUC récente sur les besoins en eau de l'agriculture dans les années à venir (57 000 données traitées)
- Développer l'irrigation pour la pérennité de certaines exploitations
- Autonomie fourragère
- **Différents volets:**
 - Canal du Forez
 - Retenues collinaires individuelles et collectives
 - L'irrigation du Jarez
 - La rive droite de la Loire
 - etc



Cadre réglementaire incomplet : décret du 9 avril

2 axes prévus dans la loi pour accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque

1- Les **Centrales solaires au sol** : les Chambres d'Agriculture pourront rédiger un document cadre dans lequel elles devront dégager sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) des parcelles « pv-compatibles ».

2- La mise en place de l'**Agrivoltaïsme** : il s'agit d'installations complémentaires à une activité agricole. L'agrivoltaïsme est réservé aux agriculteurs professionnels.

Loi APER : le rôle de la Chambre d'Agriculture



Le choix fait par la Chambre

Rédiger un **document cadre** comme la loi le lui permet.

- Travail avec un groupe d'élus dédié
- Participation aux travaux nationaux et régionaux du réseau Chambre
- Rencontres et dialogues avec les autres acteurs du territoire
- Présentation du document cadre en session de la Chambre puis à la CDPENAF

Définir une **position CA42 sur l'agrivoltaïsme**.

Toujours en collaboration avec l'ensemble du monde agricole.



Considéré comme de l'agriPV	Non considéré comme de l'agriPV
Sur terrain agricole ou forestier Garantissant une production agricole significative et un revenu durable. Rendre au moins l'un des 4 services 1. <i>Amélioration du potentiel agricole.</i> 2. <i>Adaptation changement climatique.</i> 3. <i>Protection contre les aléas.</i> 4. <i>Amélioration du bien-être animal</i>	Une installation portant une atteinte substantiellement à l'un des 4 services, ou une atteinte limitée à deux des 4 services. Une installation où la production agricole n'est pas l'activité principale. Une installation non réversible

Points de vigilance du dossier



- Gestion des **Zones d'Accélération** par les communes.
- Respecter l'esprit de la loi : installer des centrales au sol **d'abord** sur **les parcelles polluées** et dans **les zones artificialisées**, et non sur les terrains agricoles.
- Un **cadre réglementaire incomplet** avec beaucoup d'incertitudes sur le contenu du décret et des projets qui risquent de le devancer.
- **Manque de recul** sur les technologies et l'efficacité de certaines **installations agrivoltaïques**.



Merci de votre attention

Les Chambres d'agriculture : des organismes certifiés « qualité »

